

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:19 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 21 and 22 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, today we will consider a draft report of our consideration of Divisions 1, 21 and 22 of Part 5, the Budget Implementation Act. This committee has recently had a tendency to consider this type of report in public, so we will begin in public today. Senators can propose a motion to move in camera if they so wish.

Senators, you have before you three documents. One is the report itself that steering agreed to send out. The other two are proposals that Senator Dalphond and Senator Pate will make on Division 1 of this report.

Senators, we are in public. I suggest we move in camera for some sensitive discussions. Is it agreed, honourable senators?

Senator Batters: Madam Chair, could you indicate, in general, what sensitive topic it is that we would move to a proceeding in camera?

The Chair: Certainly, Senator Batters. It's a discussion between option 1 and option 2 and which one we should consider. Then we will have that same discussion in public again. Is that acceptable?

Senator Batters: Okay, thank you. I don't see why we'd need to discuss that in camera. We had all the hearings in public. I think it could be done in public.

The Chair: Just for a few minutes.

Senator Dalphond: I will go for transparency too; in public.

The Chair: Senators, I see there isn't consensus, so we will stay in public.

Senators, you have two options in front of you on Division 1 of Part 5, that is wilful promotion of anti-Semitism. I wanted to suggest to you that we look at option 2. It is my proposal that we look at sending option 2 to the National Finance Committee. I

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 19 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 1, 21 et 22 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous étudions aujourd'hui une ébauche de rapport dans le cadre de notre étude des sections 1, 21 et 22 de la partie 5 de la Loi d'exécution du budget. Notre comité ayant tendance récemment à étudier ce genre de rapport en public, nous commencerons notre séance en public aujourd'hui. Les sénateurs peuvent proposer une motion pour déclarer le huis clos s'ils le désirent.

Sénateurs, vous avez devant vous trois documents : le rapport proprement dit, que le comité directeur a accepté d'envoyer, et deux propositions que le sénateur Dalphond et la sénatrice Pate feront au sujet de la section 1 du rapport.

Sénateurs, nous sommes en séance publique. Je propose que nous nous réunissions à huis clos pour débattre de questions de nature délicate. Cela vous convient-il, honorables sénateurs?

La sénatrice Batters : Madame la présidente, pourriez-vous indiquer, de manière générale, quel sujet délicat pourrait nous inciter à en débattre à huis clos?

La présidente : Certainement, sénatrice Batters. Il s'agit d'un débat entre l'option 1 et l'option 2 pour déterminer laquelle nous devrions retenir. Nous en discuterions de nouveau en public par la suite. Est-ce acceptable?

La sénatrice Batters : D'accord, je vous remercie. Je ne vois pas pourquoi nous devrions en débattre à huis clos. Toutes nos audiences ont eu lieu en public. Je pense donc que nous pourrions en discuter en public.

La présidente : Ce ne serait que pour quelques minutes.

Le sénateur Dalphond : J'opterais pour la transparence; discutons en public.

La présidente : Sénateurs, en l'absence de consensus, nous resterons en public.

Sénateurs, vous avez le choix entre l'option 1 et l'option 2 concernant la section 1 de la partie 5, qui porte sur l'infraction de fomenter volontairement l'antisémitisme. Je voulais vous proposer d'examiner l'option 2, que nous devrions envisager

say that because if we suggest option 1 and it is not accepted by the Finance Committee, then they will not have another option to send to the House of Commons. I see that Senator Gold also has something to say.

Senator Gold: Thank you, chair. That is very kind of you to invite me. I hadn't indicated a desire to speak. I'm interested in the views of the committee. I support your recommendation. I think option 2 makes the point that I gather the committee wants to make without going further than I think is appropriate. I'm in listening mode. Thank you so much.

The Chair: Thank you, Senator Gold. Senators, does anyone have any concerns with me suggesting option 2?

Senator Dalphond: I fully agree that real option here is option 2 and we should discuss option 2 first. I would also dispose of option 1 by the same token. If we discuss that, I would even suggest we delete the last sentence of option 2.

The Chair: Senator Dalphond, may I come back to you? I'd like to hear what Senator Batters has to say.

Senator Batters: I certainly agree with option 2 being pursued by this committee. I'm absolutely in agreement that option 2 is the appropriate one. I just have a couple of small wording changes I might suggest to that last sentence, that it could say amendments to criminal laws I would suggest adding the word "may" before "engage important constitutional" — perhaps adding the words "and legal questions" or something like that.

The Chair: Senator Batters, as for the details, may I come back to you on that? I won't forget.

Senator Batters: Absolutely.

Senator Campbell: I also support option 2 for the reasons already put forward. Thank you.

The Chair: Thank you very much, senators, for supporting my suggestion. I appreciate that very much. Senator Dalphond, if you don't mind, I will first go to Senator Batters to make the changes in the wording and then we will come back to you.

Senator Batters: Thank you. I would suggest for the last sentence of option 2: Add the word "may" before "engage important" and also adding the words "and legal" after constitutional in that same sentence. So instead it will read: "Amendments to criminal laws may engage important constitutional and legal questions that require a more in-depth study in committee and more thorough debate in the Senate."

d'envoyer au comité des finances nationales. C'est ce que je suggère, car si nous proposons l'option 1 et que le Comité des finances la rejette, ce dernier n'aura pas d'autre option à envoyer à la Chambre des communes. Je vois que le sénateur Gold a également quelque chose à dire.

Le sénateur Gold : Je vous remercie, madame la présidente, d'avoir la gentillesse de m'inviter à prendre la parole. Je n'ai pas indiqué que je voulais intervenir. Je m'intéresse aux opinions du comité. J'appuie votre recommandation. Je pense que l'option 2 envoie le message que le comité veut communiquer sans aller plus loin qu'il ne le faut, selon moi. Je suis en mode « écoute ». Je vous remercie beaucoup.

La présidente : Je vous remercie, sénateur Gold. Sénateurs, ma proposition d'envoyer l'option 2 suscite-t-elle des préoccupations?

Le sénateur Dalphond : Je conviens entièrement que la véritable option ici est l'option 2 et que nous devrions en discuter d'abord. J'en profiterais pour rejeter l'option 1. Si nous discutons de l'option 2, je proposerais même d'en éliminer la dernière phrase.

La présidente : Sénateur Dalphond, pourrais-je vous revenir? Je voudrais entendre ce que la sénatrice Batters a à dire.

La sénatrice Batters : Je suis certainement d'accord pour que le comité propose l'option 2, qui est celle qui convient. Je proposerai peut-être quelques modifications au texte de la dernière phrase, qui pourrait indiquer, quand il est question des modifications aux lois criminelles, d'ajouter le mot « peuvent » avant « soulever d'importantes questions constitutionnelles » et peut-être ajouter les mots « questions juridiques » ou quelque chose comme cela.

La présidente : Sénatrice Batters, puis-je vous revenir pour les détails? Je ne vous oublierai pas.

La sénatrice Batters : Bien sûr.

La sénatrice Campbell : J'appuie également l'option 2 pour les raisons déjà invoquées. Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie beaucoup, sénateurs, d'appuyer ma suggestion. Je vous en suis très reconnaissante. Sénateur Dalphond, si vous n'y voyez pas d'objection, j'accorderai d'abord la parole à la sénatrice Batters pour apporter les modifications au texte, puis je vous reviendrai.

La sénatrice Batters : Je vous remercie. Voici ce que je proposerais pour l'option 2: ajouter le mot « peuvent » avant « soulever d'importantes » et les mots « et juridiques » après « constitutionnelles » dans la même phrase. La phrase indiquerait donc « Les modifications aux lois criminelles peuvent soulever d'importantes questions constitutionnelles et juridiques qui nécessitent une étude plus approfondie en comité et un débat plus approfondi au Sénat. »

The reason I'm proposing that is it doesn't always have that sort of implication but encompasses it further. It also makes it a more general-serving observation, because we did do some study of this particular part of the bill, it is probably the reason some of us more comfortable having it stay in and not recommending that it be taken out at this point. At the same time, we're trying to make the observation so the government will pay attention to that, and this is not the appropriate way that these types of significant Criminal Code amendments are done on a regular basis.

The Chair: Thank you.

Senator Dalphond: My only concern is that the last sentence could be read as meaning that we have not done an in-depth study and we have done one. We had many panels and have certainly taken the time to carefully review that part.

The Chair: Senator Dalphond, are you suggesting that we take "require a more in-depth study" out of option 2?

Senator Dalphond: I think Senator Cotter has a proposal.

Senator Cotter: In a way, I agree with both Senator Batters and Senator Dalphond's suggestion, so I would like to suggest some slight adjustments to the language. Let me say that I think Senator Batters makes a good point. You may recall that in some of the discussions with the witnesses, we heard about issues with interpretative challenges with respect to some of the language. Those are legal questions, not necessarily constitutional. I think that amendment to the observation is consistent with what we heard from the witnesses and what we probably thought among ourselves. I think those are wise changes.

With respect to Senator Dalphond's suggestion, we could remove the words "a more" in the second line, and the word "more" in the final line and we're still making the same point without suggesting that we have not done a very good job ourselves. We make the point of principle without suggesting that we had somehow failed to do it ourselves. Those are my suggestions to build on Senator Batters' and Senator Dalphond's suggestion about the observations.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think it would be better to remove the reference to the last sentence entirely. I do not believe that removing the word "more" addresses the issue raised by Senator Dalphond.

Je propose ces modifications parce que les implications ne se limitent pas toujours aux questions constitutionnelles. Ces modifications confèrent également à l'observation une portée plus générale. Comme nous avons étudié cette partie-là du projet de loi, certains d'entre nous préfèrent probablement conserver cette modification et de ne pas en recommander la suppression pour le moment. Par ailleurs, nous tentons de formuler une observation pour que le gouvernement porte attention à la question. Ce n'est habituellement pas ainsi qu'on apporte ce genre de modifications importantes au Code criminel.

La présidente : Je vous remercie.

Le sénateur Dalphond : La seule chose qui me préoccupe, c'est que la dernière phrase pourrait laisser entendre que nous n'avons pas effectué d'étude approfondie, alors que nous l'avons fait. Nous avons entendu de nombreux groupes de témoins et avons certainement pris le temps d'étudier soigneusement cette partie.

La présidente : Sénateur Dalphond, proposez-vous de retirer « nécessitent une étude plus approfondie » de l'option 2?

Le sénateur Dalphond : Je pense que le sénateur Cotter a une proposition.

Le sénateur Cotter : D'une certaine manière, j'appuie les propositions de la sénatrice Batters et du sénateur Dalphond. Je voudrais donc proposer de légers changements à la phrase. Permettez-moi de dire que je pense que la sénatrice Batters a un bon argument. Vous vous souviendrez peut-être qu'au cours de nos échanges avec les témoins, nous avons entendu parler de problèmes d'interprétation du libellé. Ce sont des questions juridiques et pas nécessairement constitutionnelles. Je pense que la modification de l'observation cadre avec ce que nous avons entendu de la part des témoins et ce que nous pensons probablement nous-mêmes. Selon moi, ce sont des modifications judicieuses.

En ce qui concerne la proposition du sénateur Dalphond, nous pourrions éliminer le mot « plus » à la deuxième ligne et le mot « plus » à la dernière ligne. Ainsi, nous passerions le même message sans laisser entendre que nous n'avons pas accompli un excellent travail nous-mêmes. Nous faisons valoir le point de principe sans laisser entendre que nous avons en quelque sorte failli à la tâche. Voilà ce que je propose de faire pour donner suite à la proposition de la sénatrice Batters et du sénateur Dalphond sur les observations.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense qu'il serait préférable d'enlever complètement la référence à la dernière phrase. Je ne crois pas que le fait d'enlever le mot « more » règle le problème soulevé par le sénateur Dalphond.

I think we have already said all we have to say and that the addition that is being made in this part of the bill is an important addition, which is being introduced in a large budget implementation bill. However, I also don't like the idea that it sends a message that we haven't done enough work on this. I think time has been taken to study the issue and I would prefer to see that sentence deleted altogether. Thank you.

[English]

The Chair: When you say “that sentence,” do you mean from “amendments to criminal laws,” starting from there?

[Translation]

Senator Dupuis: Exactly, yes.

[English]

The Chair: Senators, is there anyone else who wants to speak on this?

Senator Simons: I support Senator Batters' suggestion specifically in this case, because despite my own misgivings about this proposal — and I have deep misgivings — I don't believe it is unconstitutional given the precedents of *Keegstra* and *Whatcott*.

That's why it's important to include the word “legal.” To me, it feels like an infringement of free speech, but the Supreme Court has been clear in *Keegstra* that denying the Holocaust is not protected speech.

I guess the one thing that option 2 is kind of missing — and maybe we're being a little too passive-aggressive — is the sense that I think you were all articulating that this needed to be a separate bill and that is the appropriate way to amend the Criminal Code, not just in a case that is as sensitive as this one about the Holocaust.

But I don't know if there is a way to nuance a bit more of the language of option 1 into option 2 — not to say we think this should be struck from the bill but to signify a little more clearly the committee's unease.

The Chair: Thank you, Senator Simons.

Senators, I wanted everyone to speak on this and then I will seek your permission. Is everyone accepting “may engage”? I don't hear otherwise. And to remove “more”?

[Translation]

Senator Dupuis: No, I don't agree.

Je pense qu'on a déjà dit tout ce qu'on avait à dire et que l'ajout qui est fait dans cette partie du projet de loi est un ajout important, qui est présenté dans un vaste projet de loi d'exécution du budget. Cependant, je n'aime pas non plus l'idée qu'on envoie un message suggérant que l'on n'a pas étudié suffisamment la question. Je pense qu'on a pris le temps d'étudier la question et je préférerais que l'on supprime carrément cette phrase. Merci.

[Traduction]

La présidente : Quand vous dites « cette phrase », parlez-vous de celle qui commence par « Les modifications aux lois criminelles »?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Exactement, oui.

[Traduction]

La présidente : Sénateurs, est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir à ce sujet?

La sénatrice Simons : J'appuie la proposition de la sénatrice Batters dans le cas présent, malgré les réserves que j'ai à l'égard de cette proposition. J'ai en effet de sérieuses réserves, car je ne pense pas que ce soit inconstitutionnel, compte tenu des précédents établis dans les affaires *Keegstra* et *Whatcott*.

Voilà pourquoi il importe d'ajouter le mot « juridiques ». Selon moi, c'est comme une atteinte à la liberté d'expression, mais la Cour suprême a clairement statué, dans l'affaire *Keegstra*, que la dénégation de l'Holocauste n'est pas un discours protégé.

Je suppose que ce qui manque dans l'option 2 — où nous nous montrons peut-être un peu trop passifs-agressifs —, c'est le fait que, comme vous l'avez tous laissé entendre, cette modification doit être proposée dans un projet de loi distinct. C'est la manière appropriée de modifier le Code criminel, et pas seulement dans une affaire aussi délicate que celle qui concerne l'Holocauste.

J'ignore toutefois s'il existe un moyen de nuancer légèrement le texte de l'option 1 et de l'intégrer à l'option 2, pas pour indiquer que cette modification devrait être retirée du projet de loi, mais pour signifier un peu plus clairement le malaise du comité.

La présidente : Je vous remercie, sénatrice Simons.

Sénateurs, je voulais que tous puissent donner leur opinion à ce sujet, puis vous demander votre permission. Est-ce que tout le monde accepte d'indiquer « peuvent soulever »? Je n'entends aucune objection. Acceptez-vous tous d'éliminer « plus »?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non, je ne suis pas d'accord.

[English]

The Chair: You want to remove the whole sentence?

[Translation]

Senator Dupuis: Yes. I wouldn't have a problem with the beginning of the sentence, "Amendments to criminal laws engage important constitutional questions . . ."; if we stop there, I don't have a problem.

[English]

The Chair: Does everyone agree with that?

An Hon. Senator: No.

The Chair: I'm sorry; I don't know who did not agree.

Mark Palmer, Clerk of the Committee: There are several noes here in the room, Senator Jaffer.

The Chair: Senator Dupuis, do you want a roll call?

[Translation]

Senator Dupuis: No.

[English]

The Chair: Since we don't agree to that, does everyone agree that we remove "more in-depth" in two places? Yes, okay.

Have I missed any suggestions?

Senator Batters: I think the only thing that is potentially left to be added in of what I was saying before — and that Senator Cotter and others agreed — is after the word "constitutional," to add "and legal." You didn't ask about that, and I think there is agreement for that.

I wanted to briefly explain that that last sentence is what I think actually provides the explanation of what we're trying to accomplish there.

The Chair: Before you do that, may I get people's indication? Is everyone agreeing that it should be "constitutional and legal questions"? Does everyone agree?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: That's all I wanted to say; I think that's why that last sentence is important, because it provides the explanation as to what amendments to the Criminal Code should

[Traduction]

La présidente : Vous voulez éliminer la phrase entière?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Oui. Je n'aurais pas de problème avec le début de la phrase : « Les modifications aux lois criminelles soulèvent d'importantes questions constitutionnelles [...] »; si on s'arrête là, je n'ai pas de problème.

[Traduction]

La présidente : Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette proposition?

Une voix : Non.

La présidente : Je suis désolée; je ne sais pas qui n'est pas d'accord.

Mark Palmer, greffier du comité : Plusieurs personnes signifient leur désaccord dans la salle, sénatrice Jaffer.

La présidente : Sénatrice Dupuis, voulez-vous que nous procédions à un vote par appel nominal?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non.

[Traduction]

La présidente : Comme nous ne nous entendons pas à ce sujet, est-ce que tout le monde convient d'éliminer « plus approfondi » aux deux endroits? Oui, d'accord.

Ai-je omis des propositions?

La sénatrice Batters : Je pense que tout ce qui pourrait rester à ajouter, c'est ce que j'ai proposé plus tôt et qui a recueilli l'aval du sénateur Cotter et d'autres membres du comité. Après le mot « constitutionnelles », nous pourrions ajouter « et juridiques ». Vous ne nous avez pas demandé notre avis à ce sujet, et je pense que la proposition fait consensus.

Je voulais expliquer brièvement que je considère que cette dernière phrase explique ce que nous tentons d'accomplir ici.

La présidente : Avant que vous le fassiez, puis-je savoir ce que les membres du comité veulent faire? Est-ce que tout le monde accepte que le texte indique « questions constitutionnelles et juridiques »? Êtes-vous tous d'accord?

Des voix : Oui.

La sénatrice Batters : C'est tout ce que je voulais dire. Je pense que la dernière phrase est importante parce qu'elle explique comment devraient être apportées les modifications au

actually look like. It should not be part of a large budget implementation bill, and this is why. I think the wording that has been wordsmithed very wisely, with Senator Cotter's help, makes that point.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

Senators, do you all agree with this option or would you like a roll call?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators. We will then go to the next section on Division 1 regarding the Canadian Pacific Rail taxation. We have only put one general comment about how the committee dealt with the constitutional amendment. Senator Dalphond and Senator Pate have proposed additions.

I will start with you, Senator Dalphond. What would you like to add?

Senator Dalphond: I think that observation 2 is not accurate because we're not dealing here with a constitutional amendment. We're dealing with more than what was in the constitutional amendment. We're dealing with the end of legal proceedings and indemnity provisions and no right to compensation. We are dealing with statutory, in federal law, period.

I think the clerk circulated my proposal, and I'm going to propose a lighter version of it. I will keep only paragraphs 1 and 3, and I will delete paragraphs 2 and 4.

The Chair: Senator Dalphond, I would like the clerk to read what you had originally proposed. May I ask the clerk to read it?

Senator Dalphond: Can I ask the clerk to read only paragraphs 1 and 3? I'm deleting paragraphs 2 and 4.

Mr. Palmer: Paragraph 1 reads:

Section 1 proposes a retroactive amendment to section 16 of the contract and the schedule to *An Act respecting the Canadian Pacific Railway*, chapter 1 of the Statutes of Canada (1881), to terminate certain tax exemptions granted to the Canadian Pacific Railway Company.

Then if we're deleting paragraph 2, Senator Dalphond, the third paragraph reads:

Further, additional provisions in Part 1 are intended to terminate the continuation of legal proceedings pending before the Federal Court of Appeal and to grant immunity from litigation to the federal government retroactive to 1966.

Code criminel. Ces modifications ne devraient pas figurer dans un gros projet de loi portant exécution du budget; voilà pourquoi. Je pense que le texte, ciselé avec beaucoup de finesse avec l'aide du sénateur Cotter, le fait comprendre.

La présidente : Je vous remercie, sénatrice Batters.

Sénateurs, appuyez-vous tous cette proposition ou voulez-vous procéder à un vote par appel nominal?

Des voix : Nous sommes d'accord.

La présidente : Je vous remercie, sénateurs. Nous passerons donc à la section 1, qui porte sur l'exonération fiscale de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique. Nous n'avons formulé qu'une observation générale sur la manière dont le comité a traité la modification constitutionnelle. Le sénateur Dalphond et la sénatrice Pate proposent des ajouts.

Je commencerai par vous, sénateur Dalphond. Que voudriez-vous ajouter?

Le sénateur Dalphond : Je pense que l'observation 2 est erronée, car il ne s'agit pas seulement d'une modification constitutionnelle; il est question ici de la fin de procédures judiciaires, de dispositions d'indemnisation et d'absence d'indemnité. C'est une affaire de droit législatif et de loi fédérale, point final.

Je pense que le greffier a distribué ma proposition, dont je proposerai une version tronquée. Je n'en garderai que les paragraphes 1 et 3, et éliminerai les paragraphes 2 et 4.

La présidente : Sénateur Dalphond, je voudrais que le greffier lise la proposition initiale. Puis-je lui demander de la lire?

Le sénateur Dalphond : Puis-je demander que le greffier ne lise que les paragraphes 1 et 3, puisque j'élimine les paragraphes 2 et 4?

M. Palmer : Le paragraphe 1 indique ce qui suit :

La section 1 propose un amendement rétroactif à l'article 16 du contrat figurant à l'annexe de l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, chapitre 1 des Statuts du Canada (1881), qui mettra fin à certaines exonérations fiscales consenties à la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

Puis, si on élimine le paragraphe 2, sénateur Dalphond, le paragraphe 3 indique ce qui suit :

De plus, des dispositions accessoires de la partie 1 ont pour objectif de mettre un terme à la continuation des procédures judiciaires pendantes devant la Cour d'appel fédérale et d'accorder une immunité de poursuite au gouvernement fédéral rétroactive à 1966.

Senator Dalphond: “Are likely to terminate” instead of “intended.”

The Chair: Are there any comments, senators?

[*Translation*]

Senator Dupuis: Can I know the exact wording used in paragraph 3 which begins with: “De plus, des dispositions accessoires . . .”?

I heard two expressions: “ont pour objectif” and “auraient comme effet”; what exactly is meant in paragraph number 3, which becomes the second paragraph?

Senator Dalphond: This may be a bit of an affirmation. As I was saying, in English, “likely” would perhaps become “pourraient mettre un terme.” The words “ont pour objectif de” would be replaced in Part 1, and it would instead read “pourraient mettre un terme à la continuation des procédures.”

Senator Dupuis: So we would also need to correct the words “et accorder une immunité de poursuite au gouvernement,” and remove “et d’accorder.”

Senator Dalphond: We need to remove the “d’.” Thank you, Senator Dupuis.

[*English*]

The Chair: Senator Dalphond, do you agree?

Senator Dalphond: Yes, of course. She is absolutely right.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I would like to ask my colleague Senator Dalphond a question. What you are saying is more of a clarification than an observation. I am trying to understand what it adds to the text on Division 1 of Part 5.

Is this a clarification you want to make?

Senator Dalphond: The first paragraph summarizes the purpose of the legislation. Members of the Senate Standing Committee on National Finance who read the document will not necessarily read it in full.

The second paragraph notes that ancillary provisions in Part 1 could have the effect of terminating legal proceedings pending before the Federal Court of Appeal and could provide immunity from prosecution to the government.

Le sénateur Dalphond : J’indiquerais « pourraient mettre » au lieu de « ont pour objectif de mettre ».

La présidente : Avez-vous des commentaires à formuler, sénateurs?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je peux savoir quel est le terme exact utilisé au paragraphe n° 3 et qui commence par : « De plus, des dispositions accessoires [...] »?

J’ai entendu deux termes : « ont pour objectif » et « auraient comme effet »; qu’est-ce qu’on veut dire exactement dans le paragraphe n° 3, qui devient le deuxième paragraphe?

Le sénateur Dalphond : C’est peut-être un peu affirmatif. Comme je le disais, en anglais, « likely » deviendrait peut-être en français « pourraient mettre un terme ». Les mots « ont pour objectif de » seraient remplacés à la partie 1, et on lirait plutôt « pourraient mettre un terme à la continuation des procédures. »

La sénatrice Dupuis : Il faudrait donc aussi corriger les mots « et accorder une immunité de poursuite au gouvernement », et non « et d’accorder ».

Le sénateur Dalphond : Il faudrait enlever le « d’ ». Merci, sénatrice Dupuis.

[*Traduction*]

La présidente : Êtes-vous d’accord, sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui, bien entendu. Elle a absolument raison.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : J’aimerais poser une question à mon collègue le sénateur Dalphond. Ce que vous apportez là est davantage une précision qu’une observation. J’essaie de comprendre ce que cela apporte de plus au texte sur la section 1 de la partie 5.

Est-ce une précision que vous voulez apporter?

Le sénateur Dalphond : Le premier paragraphe résume l’objectif de la loi. Les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales qui liront le document ne vont pas nécessairement le lire au complet.

Le deuxième paragraphe souligne que des dispositions accessoires de la partie 1 pourraient avoir pour effet de mettre fin aux procédures judiciaires pendantes devant la Cour d’appel fédérale et pourraient accorder une immunité de poursuite au gouvernement.

This is still an issue that is sometimes debated. You will recall the Pearson Airport affair. When the Liberal government wanted to terminate the contract, the Senate voted very narrowly — the votes for and against were equal, in fact — against the amendment that said that changing contracts by legislation was not a good practice.

Senator Boisvenu: Substantively, it doesn't change anything for the province?

Senator Dalphond: No.

[*English*]

Senator Cotter: Senator Dalphond and I have conferred informally on this. The two paragraphs that he provided provide a more factual description of what this amendment is all about and I think that is helpful. It doesn't try to be normative in terms of calling it into question, but it tells a more precise story of what we are all about. As a result, I support it. I recommended to him the change from "intended to" away from the word "likely" — at least in English as consequences — so we weren't necessarily attributing some kind of motive. I thought that was a fair representation of what we were seeing without us engaging in any judgment call. In light of that, I would support the observation that Senator Dalphond has put forward.

The Chair: Senators, does everyone agree?

Senator Batters: Thank you, Senator Dalphond, for taking those two paragraphs out because that takes a lot of my concern away on this particular issue.

I was going to suggest one sentence for the first part, the observation that was drafted by the Library of Parliament. I'm not sure if this is the appropriate time or if we're going to finish off on Senator Dalphond's part of it, but I was going to suggest that to the end of the first paragraph of observation 2, which has been presented to us —

The Chair: Senator Batters, may I please ask you to wait until we finish with Senator Dalphond's part and then I'll come back to you?

Senator Batters: Yes.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I have no objection to the reminder in the first paragraph that this is a retroactive amendment.

With regard to the third paragraph — which has become paragraph 2 — is that a comment the committee needs to make?

C'est quand même une question qui est parfois débattue. On se souviendra de l'affaire de l'aéroport Pearson. Quand le gouvernement libéral a voulu mettre fin au contrat, le Sénat s'y est opposé par un vote très serré — les voix pour et contre étaient à égalité, en fait — à l'amendement qui disait que le fait de modifier des contrats par des lois n'était pas une bonne pratique.

Le sénateur Boisvenu : Sur le fond, cela ne change rien pour la province?

Le sénateur Dalphond : Non.

[*Traduction*]

Le sénateur Cotter : Le sénateur Dalphond et moi avons discuté de manière informelle de la question. Les deux paragraphes qu'il propose donnent une description plus juste de la nature de la modification, et je pense que c'est utile. Il n'essaie pas d'être normatif ou de remettre la modification en question, mais il dresse un portrait plus juste de la situation. J'appuie donc son observation. Je lui ai recommandé d'indiquer « pourraient mettre un terme » à la place de « ont pour objectif de mettre un terme » — car cela a des conséquences — afin de ne pas attribuer nécessairement une sorte d'intention. Je pense que cette observation rend bien compte de nos constats sans poser de jugement. J'appuie donc l'observation proposée par le sénateur Dalphond.

La présidente : Sénateurs, êtes-vous tous d'accord?

La sénatrice Batters : Je vous remercie, sénateur Dalphond, d'avoir éliminé ces deux paragraphes, car cela atténue considérablement mes préoccupations à ce sujet.

J'allais proposer d'ajouter une phrase à la première partie de l'observation formulée par la Bibliothèque du Parlement. Je ne suis pas certaine si c'est le bon moment pour la proposer ou si nous terminerons d'abord d'examiner les propositions du sénateur Dalphond, mais j'allais proposer d'ajouter, à la fin de l'observation 2 qui nous a été présentée...

La présidente : Sénatrice Batters, puis-je vous demander d'attendre que nous ayons fini d'entendre le sénateur Dalphond? Je vous reviendrai ensuite.

La sénatrice Batters : Oui.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je n'ai pas d'objection à ce que l'on rappelle dans le premier paragraphe qu'il s'agit d'un amendement rétroactif.

Pour ce qui est du troisième paragraphe — qui est devenu le paragraphe 2 —, est-ce un commentaire que le comité a besoin de faire?

Senator Dalphond: Thank you for your question, Senator Dupuis. I think that, as the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, we should perhaps point out that it is rather unusual to put an end to a legal proceeding through a legislative amendment. We are highlighting a situation and we have taken note of the issue. We saw that this was a possible consequence of the law and we took note of it.

Senator Dupuis: Senator Dalphond, clause 175 says precisely this:

175 No action or other proceeding that is based on or is in respect of clause 16 of the contract referred to in subsection 174(1) lies or may be instituted or continued by anyone against Her Majesty . . .

That is what the bill says.

We are repeating it approximately in other words. Do we need to comment on it the way we comment on it here? That's my question.

Senator Dalphond: Since this is perhaps a potentially divisive issue, in order to build consensus, I just highlighted it, to make sure that the committee mentions that this is a situation that some people might find anomalous. Personally, that is what I find surprising. However, I am not suggesting that the committee is concerned or has any concerns. Rather, I would like the committee to highlight this in a more neutral way.

[English]

The Chair: Senators, are there any more comments on what Senator Dalphond has suggested? If not, is there agreement to accept Senator Dalphond's suggestion in addition to the observation?

Some Hon. Senators: Yes.

Senator Batters: As amended.

The Chair: Senator Batters, you have an addition to the one in front of us.

Senator Batters: I think this encapsulated well what happened in March as the Senate dealt with that particular motion. However, it ended by saying that the committee reported it back to the Senate and recommended that it adopt the motion. I thought the last sentence should be "the Senate did adopt the motion" on whatever the date was for adoption of that motion. That might be a helpful last part because it doesn't really finish that off as to what happened with that recommendation.

The Chair: Senators, are you in agreement in accepting Senator Batters' suggestion?

Le sénateur Dalphond : Merci de votre question, sénatrice Dupuis. Je pense que, en tant que Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, nous devons peut-être souligner le fait que c'est plutôt inhabituel de mettre fin à une procédure judiciaire par un amendement législatif. On souligne une situation et on a bien pris note de la question. On a bien vu que c'était une conséquence possible de la loi et on en a pris note.

La sénatrice Dupuis : Sénateur Dalphond, l'article 175 dit exactement ce qui suit :

175 Aucune action ou autre procédure fondée sur l'article 16 du contrat visé au paragraphe 174(1) ou y étant liée ne peut être intentée ou continuée contre Sa Majesté [...]

C'est ce que dit le projet de loi.

Nous le répétons approximativement dans d'autres mots. A-t-on besoin de commenter cela de la façon dont on le commente ici? C'est ma question.

Le sénateur Dalphond : Comme c'est peut-être une question qui risque de nous diviser, pour faire consensus, je n'ai fait que le souligner, afin de s'assurer que le comité mentionne que c'est une situation que certains pourraient trouver anormale. Personnellement, c'est ce que je trouve surprenant. Cependant, je ne veux pas dire que le comité s'inquiète ou a des préoccupations. Je voudrais plutôt que le comité le souligne d'une façon plus neutre.

[Traduction]

La présidente : Sénateurs, y a-t-il d'autres interventions sur ce que le sénateur Dalphond propose? S'il n'y en a pas, convenez-vous d'accepter l'ajout que le sénateur Dalphond propose de faire à l'observation?

Des voix : Oui.

La sénatrice Batters : Avec une modification.

La présidente : Sénatrice Batters, vous avez un ajout à proposer à l'observation que nous examinons.

La sénatrice Batters : Je pense que l'observation témoigne fidèlement de ce qui s'est passé en mars quand le Sénat a étudié la motion. Cependant, elle finit en indiquant que le comité a fait rapport de la motion au Sénat et lui a recommandé de l'adopter. Je pense que la dernière phrase devrait indiquer que le Sénat a adopté la motion, en précisant la date de l'adoption. Cela pourrait être une finale pertinente, car la motion n'indique pas vraiment ce qu'il est advenu de cette recommandation.

La présidente : Sénateurs, acceptez-vous la proposition de la sénatrice Batters?

Senator Simons: I want to clarify that this is different than what we agreed to in the chamber in March.

Senator Batters: It is, but this observation is a matter of explanation to indicate what our committee already did, namely, the significant study of that constitutional amendment and motion.

Senator Simons: But it's a different constitutional question, is it not?

Senator Batters: No.

Senator Simons: Do you know what I mean? The one that you studied in depth here and that we dealt with in the chamber was the amendment to the Saskatchewan Act.

Senator Batters: Yes.

Senator Simons: This is a different, parallel thing to deal with the federal government's tax relationship, not the Saskatchewan government's tax relationship. I realize I may be —

Senator Batters: Right.

Senator Simons: — wrong about this because I'm just visiting the committee today, but I wanted to clarify. It is my understanding that this is different. This is not to do with the Saskatchewan Act, but to do with the federal government's liabilities.

Senator Batters: That's right. Dealing with Saskatchewan and CPR, though, it's still the same general subject matter. We already have an entire paragraph suggested as an observation, but it ends off "our committee reported this motion back to the Senate and recommended that we adopt that motion," but it doesn't say what happens with it.

Senator Simons: But it was a different motion, wasn't it?

Senator Batters: Yes, but we have an entire paragraph here where we're talking about it. We're trying to explain to the Senate that we have dealt with this general subject matter in some considerable detail already. That's why they're setting out how many witnesses we had and the history of that particular part of it.

When we dealt with this as part of the Budget Implementation Act, it wasn't the first we heard about this general subject matter. I think it adds some important context to it.

La sénatrice Simons : Je veux mettre les choses au clair : c'est différent de ce que nous avons convenu à la Chambre en mars.

La sénatrice Batters : Oui, mais cette observation vise à expliquer ce que le comité a déjà fait, c'est-à-dire une étude approfondie de cette modification constitutionnelle et de cette motion.

La sénatrice Simons : Il s'agit toutefois d'une question constitutionnelle différente, n'est-ce pas?

La sénatrice Batters : Non.

La sénatrice Simons : Comprenez-vous ce que je veux dire? C'est la modification à la Loi sur la Saskatchewan que vous avez étudiée en profondeur et que nous avons examinée à la Chambre.

La sénatrice Batters : Oui.

La sénatrice Simons : C'est une question différente, parallèle. Il est question ici de la relation fiscale avec le gouvernement fédéral et non de la relation fiscale avec le gouvernement de la Saskatchewan. Je comprends que je suis peut-être...

La sénatrice Batters : En effet.

La sénatrice Simons : ... dans l'erreur, car je ne suis qu'en visite au sein du comité aujourd'hui, mais je veux mettre les choses au clair. Je crois comprendre que c'est différent. La question ne concerne pas la Loi sur la Saskatchewan, mais les responsabilités du gouvernement fédéral.

La sénatrice Batters : En effet, mais qu'on traite de la Saskatchewan ou du Canadien Pacifique, le sujet général est toujours le même. L'observation comprend déjà un paragraphe entier, mais il se termine en indiquant que notre comité a fait rapport de la motion au Sénat et lui a recommandé de l'adopter, sans préciser ce qu'il en est advenu.

La sénatrice Simons : Mais c'était une motion différente, n'est-ce pas?

La sénatrice Batters : Oui, mais nous avons un paragraphe entier où nous traitons de la question, tentant d'expliquer au Sénat que nous avons déjà étudié en profondeur la question en général. C'est la raison pour laquelle nous indiquons le nombre de témoins que nous avons entendus et l'historique de notre étude.

Quand nous avons examiné cette partie de la loi d'exécution du budget, ce n'était pas la première fois que nous entendions parler de cette question d'ordre général. Je pense que cela ajoute un contexte important.

Given that Senator Dalphond has these other two paragraphs now in addition, which will go right after this part, I think that also adds some important context. Simply adding the one sentence saying that the Senate did adopt that motion is necessary for a fuller understanding.

Senator Simons: Perhaps I'm not looking in the right place. I'm looking at Senator Dalphond's amendment, but are you looking back at the original report to add that sentence?

The Chair: In the original report.

Senator Simons: So you would add that sentence before Senator Dalphond's —

Senator Batters: Because in the report it has that first paragraph that starts out "Observation 2, on March 1, 2022" — that whole part of it — and then Senator Dalphond's part goes right after that.

[Translation]

Senator Dupuis: Can I ask that Senator Batters' proposed addition be repeated, please? Thank you.

[English]

Senator Batters: I was just suggesting that at the end of observation 2, which was presented to us by the committee clerk and starts out with "On March 1, 2022, the Senate referred Motion No. 14 to the committee," my proposal is that we add an additional sentence to the end of that paragraph that says "The Senate did adopt the motion on" — I don't have the date in front of me on that particular day. That's all I'm suggesting gets added.

Senator Simons is indicating that now makes sense. Thank you.

The Chair: Senators, are you agreeable?

Senator Dalphond: I agree with Senator Batters' addition, because we're trying to give a kind of factual background about the whole story. My only divergence will be to put my first and second paragraph first, because we deal with that. Then we should add that we considered the other aspect of it in March and it was adopted. I think that sends a message.

The Chair: Senator Batters, I'm going to have Senator Cotter speak and come back to you for your comment.

Senator Cotter: My suggestion was to try to achieve what Senator Dalphond just proposed, but I was going to suggest it in a slightly different way.

Comme le sénateur Dalphond ajoute deux paragraphes immédiatement après cette partie, je pense que cela ajoute également un contexte important. Le simple ajout de la phrase précisant que le Sénat a adopté la motion permet une compréhension plus complète.

La sénatrice Simons : Peut-être que je ne regarde pas au bon endroit. Je regarde la modification du sénateur Dalphond, mais est-ce dans le rapport initial que vous cherchez à ajouter cette phrase?

La présidente : C'est dans le rapport initial.

La sénatrice Simons : Donc, vous ajouteriez cette phrase avant la modification du sénateur Dalphond...

La sénatrice Batters : Dans le rapport, le premier paragraphe de l'observation 2 commence par « Le 1^{er} mars 2022 », et la partie du sénateur Dalphond va après toute cette partie.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je peux demander qu'on répète l'ajout que propose de faire la sénatrice Batters, s'il vous plaît? Merci.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je proposais simplement qu'à la fin de l'observation 2, que le greffier du comité nous a présentée et qui commence par « Le 1^{er} mars 2022, le Sénat a renvoyé au comité la motion n^o 14 », nous ajoutions une phrase supplémentaire indiquant que le Sénat a adopté la motion à je ne sais quelle date. Voilà ce que je propose d'ajouter.

La sénatrice m'indique maintenant qu'elle comprend. Je vous remercie.

La présidente : Acceptez-vous cette proposition, sénateurs?

Le sénateur Dalphond : J'appuie l'ajout de la sénatrice Batters, car nous tentons de donner un compte rendu juste de toute l'histoire. Ma seule divergence, c'est que je voudrais ajouter d'abord mon premier et mon deuxième paragraphe, car cela explique l'objet de notre étude. Nous devrions ensuite ajouter que nous avons considéré l'autre aspect de la question en mars et que la motion a été adoptée. Je pense que cela envoie un message.

La présidente : Sénatrice Batters, je laisserai le sénateur Cotter intervenir, puis je vous reviendrai.

Le sénateur Cotter : Je suggère de faire comme le sénateur Dalphond le propose, mais de manière légèrement différente.

It seems to me there is a kind of historical progression here that is not absolutely clear in the way in which we have written these observations. My suggestion is rather than doing what Senator Dalphond suggests, we put in a sentence at the very beginning of the original observation — the one that presently starts “On March 1, 2022” — that reads something like, “Your committee has previously given consideration to issues related to the CPR tax exemption.” And then we provide this explanation, and then we provide Senator Dalphond’s observations as well.

Then it kind of tells the story. It locates the work that we have already done and then the work we’ve done this time around with respect to this amendment.

I could repeat that sentence if you thought it might be acceptable.

The Chair: Yes, why don’t you repeat it so everyone gets it.

Senator Cotter: This would go at the very beginning of the observation, even before that reference to March 1: “Your committee has previously given consideration to issues relating to . . .” — and then we might even choose the phrasing in the title, Canadian Pacific Railway (tax exemption). Or we could just write it as a sentence — the Canadian Pacific Railway tax exemption — and then continue on with what is in the observation above that goes with “On March 1, 2022,” continuing all the way through to Senator Batters’ concluding sentence, which completes that story. Then we tell the story that Senator Dalphond offers in his two paragraphs.

It seems to me someone reading this would then at least understand what we had been up to. It puts a few months’ worth of historical context into it and provides the answer to our observation about this tax amendment.

The Chair: Senators, is that agreeable to all of you? Do you want Senator Cotter to repeat it?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clerk, is everyone agreeing? I can’t quite see.

Mr. Palmer: Agreed in the room, yes.

The Chair: Thank you.

Senator Pate also has an addition.

Senator Pate: Yes, I think it has been circulated. Do I need to read it out?

Il me semble que la progression historique n’est pas absolument claire dans la manière dont nous avons écrit des observations. Je propose qu’au lieu de faire comme le sénateur Dalphond le suggère, nous ajoutions une phrase au tout début de l’observation initiale, qui commence actuellement par « Le 1^{er} mars 2022 », pour indiquer quelque chose comme « Le comité a précédemment étudié des questions relatives à l’exonération fiscale du Canadien Pacifique. » Nous fournirions ensuite cette explication, puis les observations du sénateur Dalphond également.

Le paragraphe relate ainsi l’histoire en décrivant le travail que nous avons déjà accompli, puis celui que nous avons réalisé cette fois-ci au sujet de cette modification.

Je pourrais répéter la phrase si vous jugez qu’elle peut être acceptable.

La présidente : Oui, pourquoi ne la répétez-vous pas pour que tout le monde la comprenne?

Le sénateur Cotter : La phrase s’insérerait au tout début de l’observation, avant même la référence au 1^{er} mars, et pourrait indiquer « Le comité a précédemment étudié des questions relatives au... », puis nous pourrions choisir d’utiliser la formulation qui figure en titre et écrire « Chemin de fer Canadien Pacifique (exonération fiscale). Nous pourrions aussi simplement poursuivre la phrase en indiquant « l’exonération fiscale accordée au Chemin de fer Canadien Pacifique », puis continuer avec le texte actuel de l’observation avec « Le 1^{er} mars 2022 », jusqu’à la phrase finale de la sénatrice Batters, qui conclut l’histoire. Nous ajouterions ensuite les deux paragraphes du sénateur Dalphond.

Il me semble que quiconque lirait cette observation comprendrait au moins ce que nous avons fait. Cela fournit un contexte historique de plusieurs mois et fournit la réponse à notre observation sur cette modification fiscale.

La présidente : Sénateurs, cette proposition convient-elle à tous? Voulez-vous que le sénateur Cotter la répète?

Des voix : D’accord.

La présidente : Monsieur le greffier, est-ce que tout le monde est d’accord? Je ne vois pas très bien.

M. Palmer : Les sénateurs présents dans la salle sont d’accord.

La présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Pate a également un ajout.

La sénatrice Pate : Oui. Je pense qu’il a été distribué. Voulez-vous que je le lise à voix haute?

The Chair: I don't think so. Does anyone want it to be read out? I don't see anyone wanting it to be read out.

Senator Pate: Do we need to go through the evidence?

The Chair: No.

Does everyone have Senator Pate's proposal? Does everyone agree? Is everyone agreeing? I don't hear an "agreed."

Senator Pate: Agreed.

The Chair: Then we go to observation 3 on the Judges Act. I'm not aware that there were any more additions to this. Can the clerk correct me if there are?

Mr. Palmer: No additions, but Senator Batters has a comment.

Senator Batters: I have a couple of wording changes. In the second paragraph of this observation. Where it says "federally appointed judge positions across Canada," I think it should say "judicial positions across Canada."

Then there's just a small typo change in the title of the report at the end of that particular paragraph — the second paragraph of observation 2. "Denying" should have a capital D. Other than that, it looks good to me.

The Chair: Senators, do you agree?

Senator Batters: Agreed.

The Chair: I don't hear otherwise. Senators, do you agree with observation 3?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senators, are there any questions or comments on the third section dealing with Division 22? I don't hear any. Senators, is it agreed to adopt the report, taking into consideration today's deliberations, and to allow steering to approve the final version of the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Everyone agrees? Senators, thank you very much. Thank you for all the help you have given and all the work.

Senators, you know that next week on Wednesday, we have a marathon. We are meeting at noon and at 4 p.m., and we have to finish Bill S-4 next week. If we don't, we will sit next Friday to

La présidente : Je pense que non. Est-ce que quelqu'un souhaite que l'ajout soit lu à voix haute? Je ne vois personne qui le veuille.

La sénatrice Pate : Dois-je en expliquer le motif?

La présidente : Non.

Est-ce que tout le monde appuie la proposition de la sénatrice Pate? Convient-elle à tous? Est-ce que tout le monde est d'accord? Je n'entends pas de « oui ».

La sénatrice Pate : Oui.

La présidente : Nous passons donc à l'observation 3 sur la Loi sur les juges. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres ajouts à ce sujet. Le greffier peut-il me corriger s'il y en a?

M. Palmer : Il n'y a pas d'ajouts, mais la sénatrice Batters a un commentaire à formuler.

La sénatrice Batters : J'ai quelques modifications à proposer au deuxième paragraphe de cette observation. À l'endroit où il est indiqué « postes de juges de nomination fédérale [...] à l'échelle du Canada », je pense que nous devrions dire « postes de juges au Canada ».

Il faudrait de plus corriger une petite coquille qui s'est glissée en anglais, dans le titre du rapport à la fin du deuxième paragraphe de l'observation 2. « Denying » devrait commencer par un *D* majuscule. À part cela, l'observation me semble convenable.

La présidente : Cette proposition vous convient-elle, sénateurs?

La sénatrice Batters : Oui.

La présidente : Je n'entends pas de voix discordante. Sénateurs, acceptez-vous l'observation 3?

Des voix : Oui.

La présidente : Sénateurs, avez-vous des questions ou des remarques sur la troisième partie, qui porte sur la section 22? Je n'en entends aucune. Sénateurs, acceptez-vous d'adopter le rapport, prenant en considération les délibérations d'aujourd'hui, et d'autoriser le comité directeur à en approuver la version définitive?

Des voix : Oui.

La présidente : Tout le monde est d'accord? Sénateurs, je vous remercie beaucoup. Merci à tous de l'aide que vous avez apportée et du travail que vous avez accompli.

Sénateurs, vous savez qu'un marathon nous attend mercredi de la semaine prochaine. Nous nous réunissons à midi et à 16 heures, et nous devons terminer l'étude du projet de loi S-4 la

complete Bill S-4. Senators, this ends our meeting. Thank you very much.

May I please ask steering to stay behind?

(The committee adjourned.)

semaine prochaine. Si nous n'y parvenons pas, nous nous réunirons vendredi prochain pour terminer cette étude. Sénateurs, cela met fin à notre séance. Je vous remercie beaucoup.

Puis-je demander aux membres du comité directeur de rester dans la salle?

(La séance est levée.)
